

## **Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 26 janvier 2017 à 20 heures**

M le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjoints Julien SCHICKLIN et Sylvie GOEPFERT,

MM Véronique GOEPFERT, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, Renée OTT, Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAEFER et Fabien WEIDER.

Absents excusés : M l'Adjoint Serge ESTERMANN et Mme Margone BIRSINGER,

Absents non excusés : M Henri WENCK,

Procurations : M ESTERMANN à M l'Adjoint SCHICKLIN,  
Mme BIRSINGER à Mme Sophie GOEPFERT.

### Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2016
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
  - 3.1 Examen des dossiers déposés
  - 3.2 Projet de création de l'AFUA "Des Cerisiers"
4. Affaires générales
  - 4.1 Horaire du secrétariat de la mairie
  - 4.2 Travaux patrimoniaux en forêt
  - 4.3 Proposition pour la protection de l'environnement
5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016**

Ce compte-rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapports des délégués**

M Michel MEYER a représenté la commune le 20 janvier dernier à Saint-Amarin à la fête de la Ste-Patronne de la Gendarmerie.

MM le Maire, les Adjoints et les délégués se sont rendus aux réceptions de nouvel an des communes alentours.

M le Maire a participé à la réunion des Maires de la nouvelle communauté de communes Saint-Louis Agglomération.

Il a participé ensuite à la séance d'installation du Président, des Vice-Présidents et des délégués.

M le Maire précise qu'il faudra harmoniser les services des trois anciennes Communautés de communes afin de les mettre en commun.

Un gros travail a été réalisé en amont en vue de l'intégration des agents des anciennes structures dans la nouvelle entité.

M le Maire estime qu'il est essentiel que la commune soit représentée dans les commissions prépondérantes de la nouvelle communauté.

Les délégués de Michelbach-le-Bas dans les commissions sont les suivants :

M l'Adjoint Julien SCHICKLIN

Aménagements du territoire - Assainissement

Mme l'Adjoint Sylvie GOEPFERT

Numérique - Tourisme

M l'Adjoint ESTERMANN

Climat/énergie - Environnement

Mme la déléguée Margone BIRSINGER

Jeunesse - Petite enfance /RAM - Culture, langue alsacienne et maison de santé

M le délégué Michel MEYER

Affaires transfrontalières - Eau - Mutualisation/équilibre territorial/proximité

M Serge GAISSER

Sports

M Nicolas RICHERDT

Mobilité/transports urbains - Patrimoine/infrastructures

### **3. Urbanisme :**

#### 3.1 Examen des dossiers déposés

M l'Adjoint SCHICKLIN présente les demandes en cours d'instruction :

- Demande de permis de démolir un muret 8 rue des Acacias,
- Demande de permis de construire une maison d'habitation 10 rue du Lilas. Pour ce projet, les élus relèvent qu'il manque des places de stationnement.

#### 3.2 Projet de création de l'AFUA "Des Cerisiers"

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 07 décembre 2016, M Charles BRODHAG, représentant la SAS THEODOLITE, a informé la commune de Michelbach-le-Bas qu'une majorité des propriétaires des parcelles cadastrées :

MICHELBAACH LE BAS, lieudit Zehntelweg, section 14 N° 337, 338, 367, 369, 240 et 241 pour la partie alignement, emplacement réservé N° 3, N° 155, 156, 157, 158, 160 et 294 pour partie, N° 295, 161 et 162, ainsi qu'une partie du chemin rural, soit un total de 16 parcelles représentant une surface d'environ 8900 m<sup>2</sup>, souhaite se regrouper en vue de créer une Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA).

Ces terrains sont compris dans la zone à l'intérieur du liseré rouge du plan sans échelle ci-annexé.

Selon le Plan Local d'Urbanisme, les terrains sont situés en zone AU et dans la sous-zone IAU, immédiatement urbanisable, dédiée à la construction d'habitations.

Suivant les dispositions de l'article AU 2 du PLU « sont admis sous condition dans la zone AU :

- les constructions à usage d'habitation dans les conditions précisées par les articles du règlement ;
- les modes particuliers d'utilisation des sols suivants, soumis à déclaration ou autorisation préalable :
  - < l'édification des clôtures,
  - < les affouillements et exhaussements du sol liés aux occupations et utilisations du sol admises dans la zone ;
- les infrastructures locales et les équipements publics compatibles avec la nature de la zone ;
- les annexes non habitables, comme les abris de jardin, les garages, les piscines, à condition qu'elles s'harmonisent avec le site et les constructions avoisinantes ; elles seront accolées aux bâtiments principaux ou situées à l'arrière de ceux-ci par rapport aux voies qui les desservent.
- L'aménagement de chacun des secteurs doit être compatible avec les orientations particulières d'aménagement. »

Pour déposer le dossier de création de l'AFUA, les propriétaires sollicitent l'accord du Conseil Municipal sur le principe de l'opération, ainsi que sa décision sur l'acquisition éventuelle des délaissés dans le cas où des propriétaires décidaient de ne pas adhérer à l'AFUA.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications de M le Maire,
- Vu les dispositions du P.L.U. notamment celles relatives à la zone AU,
- Vu la demande formulée le 07 décembre 2016 par la S.A.S. THEODOLITE pour le compte des propriétaires de terrains localisés au lieu-dit « Zehntelweg »,
- **APPROUVE** à l'unanimité le principe de la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée regroupant les propriétaires des terrains visés dans l'exposé de M le Maire et sur le plan joint en annexe.
- **S'ENGAGE** à l'unanimité à acquiescer, le cas échéant, les délaissés au cas où des propriétaires concernés décidaient de ne pas adhérer à l'AFUA,
- **APPROUVE** la proposition de nommer le projet AFUA « DES CERISIERS ».

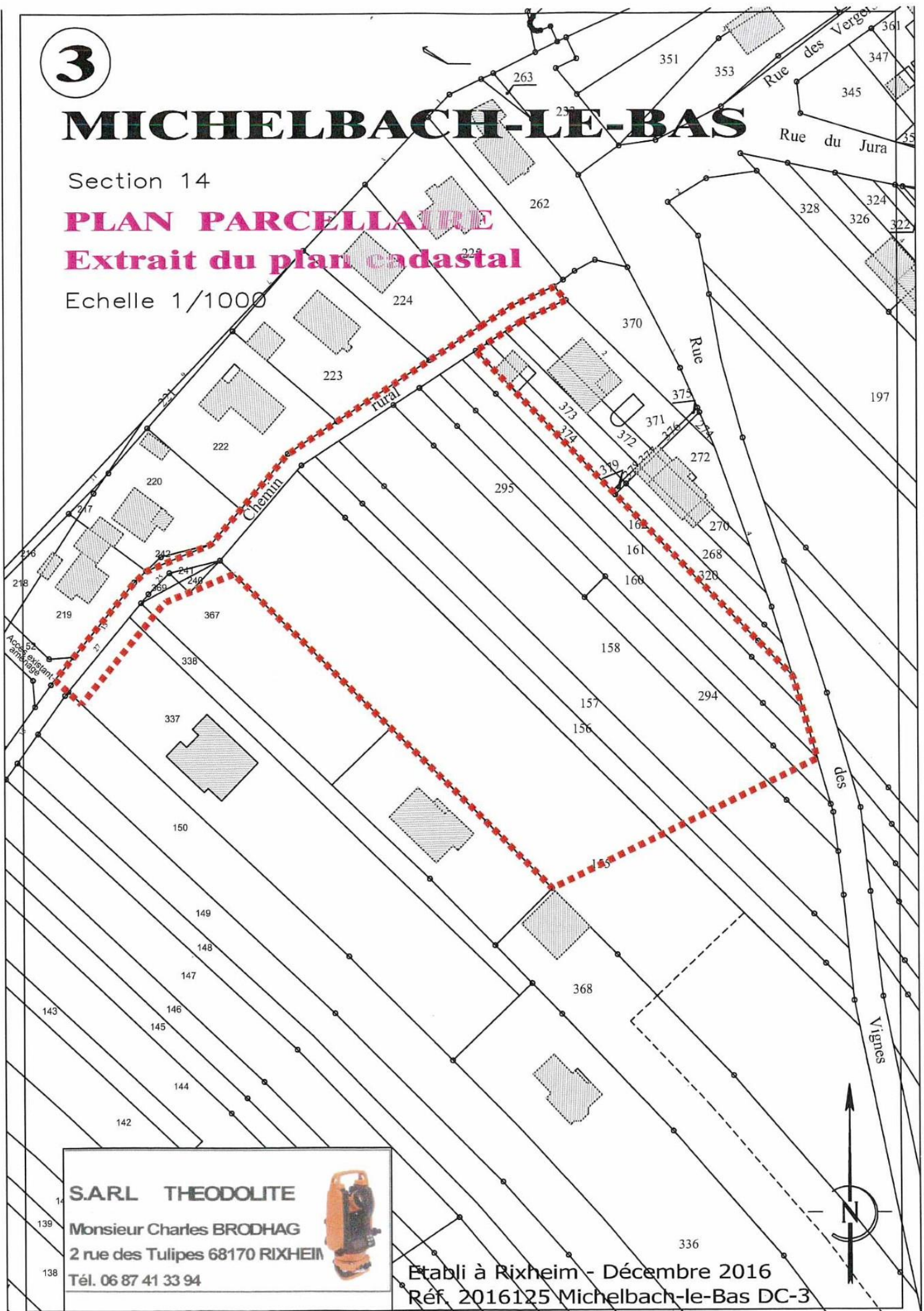
3

# MICHELBACH-LE-BAS

Section 14

## PLAN PARCELLAIRE Extrait du plan cadastral

Echelle 1/1000



S.A.R.L THEODOLITE

Monsieur Charles BRODHAG

2 rue des Tulipes 68170 RIXHEIM

Tél. 06 87 41 33 94



Etabli à Rixheim - Décembre 2016  
Réf. 2016125 Michelbach-le-Bas DC-3

## 4. Affaires générales

### 4.1 Horaires du secrétariat de la mairie

M le Maire explique que les horaires d'ouverture de la mairie au public sont actuellement les suivants :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 13 h 30 à 17 h 30,
- mercredi : 8 h à 12 h,
- jeudi : 13 h 30 à 19 h.

Il explique qu'il constate que le créneau horaire d'ouverture tardive du jeudi soir (17 h 30 à 19 h) est très peu utilisé par le public et demande s'il ne serait pas judicieux de le supprimer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer l'ouverture tardive du jeudi soir entre 17 heures 30 et 19 heures.

La mairie sera donc ouverte au public les après-midi du lundi au vendredi entre 13 heures 30 et 17 heures 30 et le mercredi matin de 8 heures à 12 heures.

Ces nouveaux horaires entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

### 4.2 Travaux patrimoniaux en forêt

La parole est à M l'Adjoint SCHICKLIN.

Ce dernier soumet aux élus le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune.

Il s'agit de travaux de maintenance ou ouverture de cloisonnement et d'interventions en futaie irrégulière.

Le montant du devis de l'Office National des Forêts pour ce programme est chiffré à la somme de 3 330,- € HT.

M l'Adjoint SCHICKLIN propose à l'assemblée d'accepter le devis afin d'être en conformité avec le document d'aménagement de la forêt communale.

Le Conseil Municipal :

**DECIDE** à l'unanimité d'accepter le devis de l'Office National des Forêts d'un montant de 3 330,- € HT pour le programme d'actions 2017 en forêt communale,

**AUTORISE** M le Maire à signer le devis,

**DECIDE** d'inscrire la somme nécessaire au budget primitif 2017.

D'autre part, M l'Adjoint SCHICKLIN informe l'assistance qu'un contrôle de la forêt a été réalisé par l'organisme PEFC ALSACE le 14 décembre 2016.

Les conclusions du contrôleur sont attendues à la mairie.

### 4.3 Proposition pour la protection de l'environnement

M le Maire rappelle qu'au début du mandat, les élus avaient promis de mener des actions en faveur de la protection de l'environnement.

Plusieurs projets ont été réalisés ou le seront dans les prochaines semaines :

- achat d'un désherbeur à eau chaude en vue de la suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien des abords des routes, ce qui a permis à la commune d'obtenir 3 libellules,
- installation de panneaux solaires sur la toiture de la mairie, etc...

M le Maire annonce que M Roger ZENSS, responsable du GPPEP (Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque) a pu obtenir du groupement la mise en place de façon gratuite de panneaux solaires sur un pan de toiture de l'école primaire, dans le but de promouvoir la fourniture d'énergie propre.

Au nom du Conseil Municipal, M le Maire remercie M Roger ZENSS d'avoir permis cette installation gratuite.

Dans cet état d'esprit, M le Maire sollicite les élus afin qu'ils proposent des idées en faveur de la sauvegarde de l'environnement.

Pour lancer la discussion, il fait une première proposition :

Pour se débarrasser des déchets organiques, la commune pourrait mettre à la disposition des foyers une poule.

Tous les ménages ne pouvant héberger une poule, l'idée serait de fournir à ces habitants un composteur à la place de la poule.

La réflexion pourra être approfondie lors d'une prochaine réunion.

## **5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal**

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire informe les élus que M l'Adjoint SCHICKLIN a signé les avenants suivants concernant la restructuration et l'extension du groupe scolaire :

- avenant N° 1 au marché SERRURERIE / GARDE-CORPS / SECURITE INCENDIE, d'un montant de 141.32 € HT, ce qui porte le marché à la somme de 4.580.32 € HT ;
- avenant N° 2 au marché MENUISERIE INTERIEURE, d'un montant de – 1 221.60 € HT, ce qui porte le marché à la somme de 15 748.76 € HT ;
- avenant N° 2 au marché ELECTRICITE, d'un montant de 3 516.83 € HT, ce qui porte le marché à la somme de 32 516.83 € HT.

## **6. Divers.**

### **Secrétariat :**

M le Maire présente à l'assemblée le nouveau secrétaire de mairie M Thomas BLANCK dont le contrat de travail à la mairie a débuté le 1er janvier 2017 et qui remplacera la secrétaire de mairie lors de son départ à la retraite fin juin.

M BLANCK est embauché sur un contrat de un an et devra réussir un concours de la fonction publique.

### **Abri bus :**

Mme DE NEEF attire l'attention des élus sur l'abri bus situé près de l'école primaire, ouvert à tous vents, et demande si la commune pouvait envisager la pose de panneaux de protection. La question sera étudiée.

### **Collecte de sang :**

Mme Sophie GOEPFERT rappelle qu'une collecte de sang est prévue dans la commune mardi le 31 janvier 2017 entre 16 heures et 19 heures 30.

### **Compteurs électriques :**

M GAISSER évoque les compteurs d'électricité « Linky » et souhaite connaître la position de la commune quant à ce dispositif. Pour le moment, l'idée du compteur Linky est débattue au niveau des instances nationales et la mairie ne dispose pas de plus d'informations.

### **Stationnement :**

M GAISSER souligne également la problématique du stationnement des véhicules sur la voie publique. L'encombrement de la chaussée représente un réel danger, en particulier dans les lotissements.

Il sollicite l'aval de M le Maire pour intervenir à l'amiable auprès des propriétaires afin de les sensibiliser au problème. M le Maire encourage l'ensemble des conseillers municipaux à discuter avec les riverains.

Sécurité :

M MEYER, délégué à la sécurité, annonce que l'étude de sécurité qui a été commandée par la mairie, sera disponible d'ici fin février.

M l'Adjoint SCHICKLIN donne des nouvelles de M l'Adjoint Serge ESTERMANN, actuellement hospitalisé. Il se remet et sera présent pour la prochaine réunion. L'assemblée lui adresse ses meilleurs vœux de bon rétablissement.

M SCHICKLIN tient également à remercier M Michel MEYER pour la distribution des tracts et la mise à jour du plan communal.

Il remercie enfin Mme l'Adjoint GOEPFERT pour la confection du calendrier des manifestations et du bulletin municipal.

A ce propos, M ROSENBLATT signale que la distribution du calendrier a connu un vif succès auprès de la population.

Eclairage public :

M SCHICKLIN informe les élus qu'à titre d'essai, il fera installer sur le candélabre en face de la mairie, une nouvelle lampe à Leds.

Si l'expérience s'avère concluante, il proposera de faire remplacer à terme les lampes de la rue de Blotzheim par des lampes à Leds, plus économiques et dont l'intensité lumineuse peut être modulée dans un souci d'économie d'énergie.

Piste cyclable :

M RICHERDT interpelle M l'Adjoint SCHICKLIN en ce qui concerne la piste cyclable menant de Michelbach-le-Bas à Blotzheim. M SCHICKLIN lui répond que la voie cyclable devrait être opérationnelle fin juin 2017 et qu'elle sera prise en charge financièrement par la communauté d'agglomération.

M le Maire souhaite étudier la faisabilité d'une piste cyclable menant au futur pôle intercommunal.

Fibre optique :

M le Maire a participé le 23 janvier dernier à une réunion d'information à Blotzheim sur la fibre optique. La commune sera desservie en 2019. Il est précisé que l'installation du très haut débit se fera jusqu'à l'intérieur des habitations, à la prise de téléphone. Il faudra en faire la demande et ce sera gratuit si le branchement se fait par les liaisons existantes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 37.